

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,

Le vingt-sept septembre

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel Franchomme, sis 1 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Monsieur Pascal NYS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 septembre 2018 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

--^--

Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération affichée en mairie le 21 septembre 2018

PRÉSENTS

Pascal NYS, Maire,

Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE, Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK, Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Etienne DELEPAUT, Adjoints au Maire,

André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse NOCLAIN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers Délégués,

Francis VERCAMER, Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT, Patrice DIMARCQ, Barbara RUBIO, , Jérôme MEERSEMAN, Mikaël LESNE, Thibaut THIEFFRY, Ophélie LENOIR, Guislaine LEPAGE, Conseillers,

Karima CHOUIA, conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Philippe SIBILLE

ABSENTS :

Françoise PLOUVIER

Séverine CORBANIE

Moussa BACHIRI

ORDRE DU JOUR

. Approbation Conseil Municipal du 28 juin 2018

- 1 - Décision Modificative n°3 – Budget principal
- 2 - Décision Modificative n°1 – Budget Zéphyr
- 3 - Modification des conditions d’attribution de l’indemnité spécifique de service
- 4 - Tableau des effectifs
- 5 - Contrat bail location CIV
- 6 - : plan mercredi : vote à l’unanimité..... 12
- 7 - Tarifs Maison de la Petite Enfance
- 8 - Délibération 8 : guichet unique : vote à l’unanimité 16
- 9 - Délibération 9 : projet seniors : vote à l’unanimité 17
- 10 - PIG Habitat Durable – convention Hem / Lannoy
- 11 - Convention de mise à disposition d’espaces verts à l’épicerie solidaire pour le Centre Social des 3 Villes
- 12 - Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 13 - Convention de mise à disposition association Ainsi Danse
- 14 - Transfert des parcelles du jardin des perspectives en domaine public
- 15 - Rétrocession de la rue de la Blanchisserie à la MEL
- 16 - Ecole Jules Ferry – lancement d’un concours restreint de maîtrise d’œuvre
- 17 - Ecole Jules Ferry – commission d’appel d’offre spécifique
- 18 - Ecole Jules Ferry – désignation des membres du jury
- 19 - Ecole Jules Ferry – Indemnisation maîtrise d’œuvre
- 20 - Acquisition d’une maison 1 cité Picard

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. Pascal NYS, Maire : Je vais vous donner quelques annonces, malheureusement quelques décès. Toutes nos condoléances à Kamel Mahtour et Nassera Mahtour qui ont perdu leur frère au cours de cet été. Condoléances également à Farida Rouibi qui a perdu la semaine dernière son frère. Madame Annie Descamps, qui est décédée le 5 septembre, qui était l'épouse de Monsieur Christian Descamps, Ancien Président du Conseil Citoyen, membre actif de AISE. Raymond Duvivier, Ancien combattant, qui est décédé le 1er septembre. Une pensée plus particulière à la famille de la petite Cécile Dubois, qui est décédée à l'âge de dix ans. Au niveau des arrivées, nous avons :

- KENZA CHEKROUD, qui est apprentie agent administratif à la régie centralisée, qui est arrivée le 1^{er} août
- Margot DERMAUX, Instructeur du droit des sols à la STA, le 28 août
- Claire BRUGIERE-FONTENILLE, Gardienne de la paix, police municipale, le 1er septembre
- Eliot HAVERLANT, Apprenti espaces verts au CTM, le 1er septembre
- Laurie SAINT POL, chargée de la cellule Recette, au FRM, le 4 septembre, qui vient suppléer à Alice Custodio-Gayet qui est en congé maternité
- Valérie GAUTIER, Technicienne bâtiment, au service technique, le 11 septembre
- Christophe HANCQ, Technicien bâtiment, au 1er octobre
- Jessica ROUSSETTE, brigadier police municipale au 1er octobre.

Des départs :

- Émilie VANDEWATTYNE, Instructeur du droit des sols, mutation sur Halluin le 16 septembre
- Laila DOOLAEGHE, de la police municipale, mutation au 1er octobre
- Hélène VROMAN, du service finances, pour une mutation sur Roubaix le 6 octobre.

Il y a un certain nombre de rendez-vous à noter, à savoir :

- ce samedi 29 septembre, les Allumoirs
- du 1er au 8 octobre, c'est la semaine bleue
- sur cette semaine, le mardi 2 octobre, le Spectacle Royal Casino, dans le cadre de cette semaine bleue, au Zéphyr à 15h
- le 7 octobre, le banquet des aînés
- le 19 octobre : Meurtre mystérieux à Manhattan, au Zéphyr à 20h30
- dimanche 21 octobre : Fête de la soupe, au marché sur la Grand Place
- le 23 octobre : Ciné vacances, Le monde de Dory, au Zéphyr à 15h
- ensuite, il faut que je vous confirme un certain nombre d'éléments pour la commémoration du centenaire. Ce 1er octobre débute notre programme de commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, avec une série d'actions à destination notamment des scolaires. Le lundi 1er, mardi 2 et jeudi 4 octobre, nous aurons la visite du musée de la bataille de la Somme à Albert. Il y aura 258 élèves de CM1 des écoles privées et publiques qui visiteront le musée « Somme 1916 ». La Ville de Hem a bien entendu pris en charge le transport, les entrées au musée ainsi que le pique-nique de tous les enfants
- les vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 octobre, la ville de Hem s'associe à ses villes voisines, à savoir Lys-lez-Lannoy, Toufflers, Sailly et Leers pour fêter le centenaire notamment avec la visite du bivouac reconstitué à Lys-lez-Lannoy et en participant à la marche programmée le dimanche 14 entre Lys-lez-Lannoy et Néchin. Vous êtes bien entendu toutes et tous invités à y participer et à faire participer le maximum d'habitants
- le dimanche 14 octobre : spectacle, Les amoureux de la Madelon, au Zéphyr à 16h
- le mardi 6, le vendredi 9 et le lundi 12 novembre : 266 élèves de CM2 des écoles publiques et privées visiteront l'Historial de la Grande Guerre à Péronne accompagnés de leurs professeurs.

La Ville de Hem a bien entendu également pris en charge le transport, les entrées au musée ainsi que le pique-nique de tous les enfants.

- vendredi 9 novembre à 16h : dévoilement d'une plaque commémorative au collège Raymond Devos. L'année dernière, les élèves de 3e du collège ont composé un poème en rapport avec la guerre 1914-1918. Celui-ci a été retranscrit sur un des murs du collège. Le dévoilement du poème se fera en présence d'une délégation anglaise de la ville de Mossley et des anciens élèves de 3^e.
- du 10 au 16 novembre, à la Ferme Franchomme, dans cette même salle, une exposition « La fin de la Grande Guerre » retracera les dernières batailles avant l'Armistice du 11 novembre 1918, la Libération de Hem et son secteur, l'après-guerre et les soldats hémois morts en 1918. De nombreux objets militaires et civils d'époque fournis par des collectionneurs et des particuliers du secteur, ainsi que la présence exclusive d'un char Renault FT17 et d'un canon de 75 mm d'époque, seront exposés.
- le dimanche 11 novembre à 11h : commémoration de l'armistice de 1918. En ce jour aura lieu le traditionnel défilé, pas tellement traditionnel, puisque nous allons le rallonger un peu. À l'issue de la cérémonie, les enfants des écoles seront invités à planter avec les adultes un arbre de la paix dans le jardin des perspectives et sera également dévoilée au grand public l'œuvre d'art éphémère, réalisée par les élèves des écoles avec l'atelier hémois Sababou. Les enfants des écoles travaillent d'ailleurs actuellement sur cette œuvre. A 13h débutera le banquet des anciens combattants à la Salle des Fêtes.
- le mardi 13 novembre : Ciné-débat. 567 élèves des classes élémentaires de Hem assisteront à la projection du spectacle-hommage « Le cri, les voix anonymes » de l'association Actio suivi d'un échange avec le réalisateur. L'après-midi est réservé aux collégiens.

Je me félicite d'associer les enfants, comme vous avez pu le voir à travers ce programme, au devoir de mémoire à l'occasion de ce centenaire et j'espère que les Hémois seront nombreux à rejoindre les différents rendez-vous proposés à Hem ou ailleurs.

Je tiens à remercier Jean-Marie Degalle et Jean-François Leclercq, ainsi que les associations patriotiques pour leur grande mobilisation sur l'ensemble de cette commémoration.

Pour terminer, je vous indique la date du 22 novembre 2018, dans cette même salle, pour le prochain conseil municipal. J'en ai terminé avec les nombreuses annonces, comme vous avez pu le constater.

Suite à la conférence des présidents, nous avons bloqué un certain nombre de délibérations. En fait, nous avons bloqué toutes les délibérations de l'ordre du jour, sauf la délibération 6 sur le Plan mercredi, l'action éducative, la délibération 8, guichet unique petite enfance et la délibération 9, actualisation du projet seniors. Qui est contre ? Abstentions ? Donc l'ensemble des délibérations, sauf les délibérations 6, 8 et 9 qui vont être discutées, sont adoptées, merci.

Suite à la réunion de la semaine dernière, nous avons eu une réunion sur la mise en deux fois deux voies du RD700, nous avons voulu réaffirmer notre engagement, notre volonté de réellement organiser cette mise à deux fois deux voies, ainsi que l'ensemble des travaux, en ce qui concerne notamment les deux ouvrages d'art. Néanmoins, nous voulions, au-delà de ce que nous avons pu dire, les uns et les autres, la semaine dernière, nous voulions absolument réaffirmer notre choix sur le fait que nous pouvons être d'accord avec l'ensemble de ce qu'a présenté la MEL. Par contre, nous voulons impérativement et absolument avoir une liaison douce, à savoir notamment des bus sur l'ensemble du trajet. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé sur cette notion, dans notre groupe, nous avons eu un certain nombre d'échanges. Je propose à Francis Vercamer de nous faire lecture de cette motion qui est proposée par notre groupe.

M. Francis VERCAMER : Merci, Monsieur le Maire. C'est bien sûr en tant que président de groupe que j'interviens dans cette motion. Je vais vous la lire :

La mobilité est un enjeu essentiel pour les Hémois. Travailler, se former, se cultiver, se soigner, se divertir sont autant d'activités quotidiennes qui impliquent au préalable de se déplacer dans la ville, d'un quartier à un autre ou de se déplacer en dehors de la ville, vers les communes avoisinantes. Dans tous les cas, se déplacer doit donc être un acte simple, avec des solutions suffisamment nombreuses et diversifiées, sécurisées, accessibles à tous. Dans la continuité de la délibération cadre, relative à l'actualisation de son agenda environnement et développement durable, adopté au conseil municipal du 28 juin 2018, la ville de Hem réaffirme à travers la présente motion son engagement en faveur de la diversité des modes de déplacement pour mieux répondre aux attentes des habitants de la commune. Elle souligne ainsi que la politique de déplacement sur le territoire hémois se conçoit dans un cadre global, qui prend en considération l'ensemble des modes de déplacement : marche à pied, vélo, transports en commun, voiture. Elle a pour objet d'articuler de façon équilibrée ces différents moyens, sans les opposer, de manière à assurer leur complémentarité. Ainsi, dans le cadre du réaménagement de la RD700 et de l'enquête publique en cours, la ville de Hem réaffirme, tout en approuvant le projet proposé par la métropole européenne de Lille, la nécessité de concevoir les aménagements projetés, de façon à ce qu'ils intègrent le paysage rural et urbain limitrophe et en respectent les caractéristiques. Aménager le long du RD700 une ligne de bus à haut niveau de services, qui renforce l'offre de transports en commun le long de cet axe de circulation majeur pour le secteur. Troisièmement, de développer dans le cadre du réseau de transport en commun de la métropole une offre de desserte par bus, qui facilite les déplacements des Hémois, notamment les jeunes et les seniors, vers Villeneuve-d'Ascq et Lille, et assure la desserte des parcs d'activités économiques et de tous les quartiers, notamment ceux en politique de la ville. Quatrièmement, de prévoir des aires de covoiturage, indispensables pour développer les nouveaux usages partagés de la voiture. Cinquièmement, d'encourager le développement des liaisons douces sécurisées vers Villeneuve-d'Ascq et Forest-sur-Marque, qui permettront de rejoindre à vélo ou à pied les espaces naturels situés au-delà du RD700, de la RD6, ou plus largement via le renforcement du réseau des pistes cyclables et favoriser le recours du vélo en ville. Sixièmement, d'encourager les acteurs économiques à recourir à l'étalement des horaires et au télétravail, pour éviter l'engorgement du trafic aux heures de pointe et enfin, de raccorder à terme la ville de Hem sur un axe structurant de transports en commun, tels que le métro, conformément à ces demandes réitérées, formulées depuis de nombreuses années.

Je vais présenter cette motion, qui essaie de synthétiser les demandes des uns et des autres du conseil municipal. Un certain nombre de ces demandes provient d'ailleurs de demandes antérieures. Vous l'avez précisé lors des réunions publiques, notamment la ligne de bus le long du RD700 avait fait l'objet d'une demande conjointe des maires de Wattrelos, Hem, par un courrier qui avait été présenté dans les différents conseils municipaux. C'était l'époque où Madame Willoqueaux était encore maire de Lys-lez-Lannoy. Le maire de Leers était Monsieur Vanbelle. C'était encore Monsieur Adyns, le maire de Toufflers, je pense. Cette demande avait été très antérieure. Elle avait d'ailleurs été demandée dans le contrat de territoire, qui avait été fait par la métropole lilloise, territoire roubaisien. Malheureusement, elle avait été rejetée par le vice-président en charge des transports en commun de l'époque, Éric Quiquet. J'ai bien sûr tous les documents avec moi, si vous désirez les voir. Cette demande est maintenant renouvelée à la MEL, dans le cadre de son nouveau vice-président en charge de la voirie et des transports. Monsieur le Maire, j'en ai terminé pour la présentation de cette motion.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Monsieur Vercamer. Il est à noter d'ailleurs que dans le document qu'il vous est demandé d'annoter et de commenter, vous avez une slide qui n'a pas été présentée lors de la réunion de la semaine dernière. C'est-à-dire que vous avez la présentation avec le deux fois deux voies, plus les bus, contrairement à ce qui a été présenté la semaine dernière. Je vais vous laisser la parole, éventuellement Karima Chouia, qui a également une motion légèrement différente de la nôtre.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Effectivement, j'ai une motion qui est légèrement différente de la vôtre, parce que vous comme moi, nous avons entendu l'appel des Hémois présents lors de la réunion publique, qui rejetaient le projet en l'état. Moi, ce n'est pas un scoop, j'ai toujours été d'avis que ce projet n'était pas le bon. Il est la conséquence d'une vision passéiste de la mobilité et il ne répond pas aux attentes des habitants du secteur. Vous comme moi, nous avons été et nous devons être les fervents

défenseurs du respect du principe de la démocratie. Nous avons tous entendu que ce projet, tel qu'il est présenté par la MEL, n'avait pas l'adhésion des personnes qui se sont exprimées ce jour-là. Vous proposez une motion avec un certain nombre de choses que je partage, sur la multimodalité, etc., j'ai repris tout un tas de choses dans la motion que je propose. La mienne est différente puisqu'elle s'oppose au doublement du RD700, donc je vais vous la lire :

En ce jeudi 27 septembre 2018, le conseil municipal de Hem, conscient que l'enjeu climatique n'est plus une question pour demain, mais une priorité actuelle, comme l'a rappelé le 10 septembre dernier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a prévenu plusieurs chefs d'État, conscient que dans cette immédiateté, des solutions qui échappent aux collectivités locales se préparent, telles que l'augmentation significative du prix du carbone et donc des produits pétroliers, comme l'a demandé le 19 septembre la directrice de la Banque mondiale, consciente que le conseil municipal ne peut se soustraire ni au réchauffement climatique ni à ses conséquences qui se présentent à nous comme force majeure, mais soucieuse de préserver une société démocratique, où les collectivités gardent la main sur leurs choix et leur dessein, plutôt que de subir des décisions venues d'en haut, conscient également des nuisances préoccupantes causées par l'automobile à la santé des habitants de la métropole, déclare un moratoire sur la construction d'une nouvelle route ou l'élargissement de routes existantes sur l'ensemble de la commune. Il affirme la nécessité de prévoir, notamment le long du RD700, des aires de covoiturage indispensables pour développer les nouveaux usages partagés de la voiture. Ces aires, interconnectées au réseau des transports en commun, seront gardiennées et équipées de garage à vélos, de développer un site Internet métropolitain de covoiturage, d'inciter les entreprises et les institutions à développer des plans de déplacements qui encouragent à la fois le covoiturage et l'évitement des heures de pointe, d'aménager le long du RD700 une ligne de bus à haut niveau de services, qui renforce l'offre de transports en commun, de développer dans le cadre du réseau de transports en commun de la métropole une offre de desserte par bus qui facilite les déplacements des Hémois vers Villeneuve-d'Ascq et Lille et assurer la desserte des parcs d'activités économiques de tous les quartiers, y compris et notamment les quartiers en politique de la ville, de créer et développer un réseau cohérent de liaisons douces sécurisées, à l'intérieur de la ville et connectées à toutes les villes voisines, dont Villeneuve-d'Ascq et Forest-sur-Marque, de raccorder à terme la ville de Hem sur un axe structurant de transports en commun tels que le métro.

Je pense que cette motion répond à ce que nous avons entendu des Hémois, du changement de mentalité que nous avons tous pu observer lors de la réunion publique.

M. Thibaut THIEFFRY : Je voulais juste répondre sur un point, sur le commencement de votre intervention. Quand vous dites que nous avons entendu à la réunion publique que les Hémois étaient contre, comme si l'ensemble des habitants de la ville était contre, c'est faux. C'est faux. Nous étions beaucoup, ici, à être présents à cette réunion, c'est faux premièrement car nous nous sommes tous rendu compte que finalement, les personnes qui sont intervenues sont en grande majorité un groupe politisé, qui est en fait préparé, qui a même été jusqu'à donner des fiches, à des enfants, pour se faire applaudir. Donc c'est faux. Deuxièmement, c'est faux parce que ces mêmes personnes ont fait preuve, je trouve en tout cas, d'une véritable arrogance à l'encontre de ceux qui étaient pour le projet. En inversant la situation et en allant jusqu'à dire que les personnes pour étaient finalement un genre de clique qui était là pour supporter la majorité municipale. C'est doublement faux et je pense qu'au contraire, ces personnes qui sont intervenues desservent véritablement leurs idées, parce qu'elles sont fermées à tout compromis. La preuve, c'est que notre motion de ce soir ne ferme pas à ce que vous demandiez, en fait, ne ferme pas vers ce sur quoi vous voulez tendre. Finalement, nous nous sommes rendu compte que ces personnes étaient fermées à tout débat.

Mme Karima CHOUIA : Je ne connais pas la plupart des personnes qui sont intervenues, il y avait effectivement des militants dans la salle, chacun est libre, dans une démocratie, de discuter. J'ai bien dit que c'était les Hémois présents dans la salle, je n'ai pas dit l'ensemble des Hémois. L'ensemble des Hémois présents, c'est ce que j'ai dit. Les Hémois présents, dont des enfants, dont des personnes qui sont vos électeurs, puisque c'est ce que nous avons entendu aussi, lors de cette réunion, ont donné leur avis sur ce projet.

M. Pascal NYS, Maire : En sachant quand même que les mêmes Hémois étaient également à la réunion de Villeneuve-d'Ascq et ils avaient exactement les mêmes arguments. Il ne faut pas oublier non plus que vous étiez une vingtaine ou une trentaine à réagir et il n'y a jamais que 30 000 personnes par jour qui fréquentent la voie du RD700. D'autre part, à travers votre motion, lorsque vous dites « causées par l'automobile », à savoir que vous réfutez complètement le fait qu'à terme, nous puissions continuer à utiliser les automobiles, je crains fort que, malgré la grande évolution que pourront avoir les moteurs électriques et notamment les batteries, demain, lorsque nous aurons tous une voiture électrique, nous allons quand même continuer à circuler.

Mme Anne DASSONVILLE : En réalité, je pense que ces deux motions se ressemblent fort. Les arguments sont plus ou moins les mêmes de part et d'autre. Je m'explique : Madame Chouia nous explique qu'elle ne veut pas du doublement de la RD700. Par contre, elle demande de prévoir une ligne de bus le long de la RD700, cela revient à la doubler, ce qui est proposé. Si la RD700 reste à deux fois une voie, au lieu de deux fois deux voies, si à côté il y a une ligne de ligne, cela revient quand même à deux fois deux voies. Le problème est que cela ne résout pas le souci des heures de pointe et des embouteillages de voitures actuels. Je trouve aussi qu'actuellement, le projet de la MEL qui était présenté, d'ailleurs, nous en avons discuté, n'est pas pérenne dans la mesure où il n'inclut pas immédiatement cette ligne de transports de bus qui est absolument indispensable pour relier les « deux W », à savoir Wattrelos et Wasquehal, en passant par Hem et Lys-lez-Lannoy. Au bout de notre motion, nous pourrions rajouter au début que se déplacer doit être un acte simple, avec des solutions suffisamment nombreuses et diversifiées. Cela doit aussi être moins polluant et moins cher. Cette ligne de transport rejoint à ce moment-là les nécessités d'un changement de comportement, notamment pour la planète. Il faut donc impérativement obtenir cette ligne de transport en commun, qui doit être une ligne de bus à haut niveau de services ou autres. À un moment, le tramway avait été envisagé. Il peut y avoir différentes solutions. Vous insistez aussi sur les développements doux, à savoir la marche à pied et les pistes cyclables. Nous avons demandé effectivement que la liaison douce soit prévue au niveau du doublement de la RD700, le long de la RD700, sur un chemin déjà existant, qui sera prolongé vers le rond-point du Recueil. Nous insistons sur le fait que le rond-point du Recueil doit aussi être traversé de façon sécuritaire par les Hémois. Actuellement, ce n'est pas trop prévu. Nous demandons à la MEL de se pencher un peu plus sur le problème, en interconnexion avec Villeneuve-d'Ascq et Forest-sur-Marque. Globalement, je pense que le doublement de la RD700 est nécessaire à court terme, pour déboucher les villes de Hem et Forest-sur-Marque, parce que de toute façon, nous sommes à un point de saturation qui ne peut plus continuer. Nous devons impérativement prévoir cette ligne de transports en commun. De cette façon, nos deux motions se rejoindront.

Mme Thérèse NOCLAIN : Cela a aussi pour but d'alléger nos routes dans nos villes, de les alléger au niveau carbone, parce que toutes les voitures qui ne passent par la CD700 passent par les centres-villes. Cela crée des bouchons, des gaz qui polluent l'air, cela bloque les bus, ils ne peuvent plus circuler. De fait, cela allégera la situation dans les centres-villes et il sera plus sain pour nos enfants qui veulent aller à l'école en vélo, à pied. Il y aura certainement moins de pollution pour eux, pour leur santé.

Mme Annie LEFEBVRE : Merci. Moi, je vais reprendre, oui au doublement, en intégrant le transport en commun. Dans la deuxième motion, pour des transports en commun sur le CD700, je ne vois pas comment nous pouvons faire, comme le disait Anne, sans le doubler. Si nous ne le doublons pas, on va nous dire encore une fois que cela ne marche pas, que sur Hem il n'y a pas de transports en commun. C'est normal, nous nous retrouvons dans les bouchons si on ne double pas le CD700, le transport en commun ne marchera pas et on nous dira « nous vous avons demandé quelque chose, c'est nul », en gros. Le projet n'est pas figé. Je suis réellement pour, j'écoute ce qu'on dit. On dit qu'il n'est pas figé, que nous pouvons encore travailler. C'est la concertation, nous pouvons augmenter la sécurité, il n'est pas possible de faire quelque chose de plus en adéquation avec notre projet nature, c'est-à-dire de mieux intégrer dans ce quartier, qui est quand même de l'autre côté du CD700 quelque chose à protéger ? Je trouve que nous pourrions aussi, pourquoi pas, travailler un peu tout cela, tout en sachant que nous avons besoin du doublement. Avant la réunion publique, nous avons, comme vous le savez sûrement, puisque tout se sait, distribué des tracts, pour justement inciter les gens à aller soit sur le

site Internet et donner son avis, soit venir à cette réunion publique, sans dire ce qu'il fallait dire ou ne pas dire. Nous nous sommes aperçus réellement qu'à part les camions, il y a beaucoup de voitures, des berlines dans lesquelles les automobilistes sont seuls à l'intérieur. Le covoiturage serait prévu, c'est à demander ou alors, avec un collégien ou un lycéen. Il est vraiment important de travailler sur les transports. Une fois que nous aurons fait du transport en commun, nous n'allons pas augmenter avec le doublement, nous allons diminuer le nombre de voitures grâce au transport et cela va d'autant fluidifier, nous aurons moins de pollution. Pour l'instant, si nous avons beaucoup de pollution, c'est justement parce qu'il y a des bouchons, que les gens s'arrêtent et reprennent. Nous n'avons pas tous du stop and start, nous n'avons pas tous les moyens de nous acheter des voitures comme cela, comme quelqu'un l'a dit pendant la réunion. Avant, les jeunes, dont je faisais partie il y a plusieurs années, même en faculté, je n'avais pas mon permis, j'étais à mobylette. Il n'y avait pas le CD6, mes parents me laissaient partir à la fac, il y avait moins de problèmes de sécurité, moins de voitures. C'est cela aussi qu'il faut voir. Il faut rendre la possibilité aux jeunes et aux adultes de pouvoir circuler de la façon dont ils le veulent. S'ils ont de petits parcours, le vélo, les scooters, les mobylettes, il n'y a pas de souci. S'ils doivent aller plus loin, c'est des transports et les heures de pointe qu'il faut vraiment diminuer. Les bouchons, à ces heures-là, vous le dites aussi, nous nous en apercevons, en dehors des heures de pointe, cela roule. Il faut absolument se mettre à l'heure des transports.

M. André BISCOP : Moi, c'est un constat que j'ai fait à la réunion publique : parmi les personnes présentes, qui se disent écologistes, je n'en ai pas vu beaucoup avec un vélo.

M. Laurent PASTOUR : Je prends juste la parole, parce que j'ai pratiquement assisté à toutes les réunions, copil de la MEL depuis 2008, sur ce projet. J'ai tous les comptes rendus. Depuis 2008, nous parlons de modes doux, nous parlons de doublement du CD700 bien sûr, pour désengorger le flux de véhicules. Et Joëlle peut le confirmer, puisqu'elle a été à un moment en charge de ce dossier au département, nous parlons aussi de mettre en parallèle des bus sur le CD700. J'ai le diaporama du conseil départemental de 2004. Moi, je pense que dans la motion que nous présentons ce soir, il y a quand même une phrase très importante : elle a pour objet d'articuler de façon équilibrée ces différents moyens sans les opposer, mais de manière à assurer leur complémentarité. Je pense que c'est la phrase la plus importante de notre motion. C'est de ne pas opposer les différents moyens, c'est de ne pas dire non à l'un et oui à l'autre. Il faut savoir que la réunion publique de cette semaine a été axée sur le doublement du CD700, en effet, mais elle n'était pas axée sur tout ce qu'on travaille avec la MEL à côté, c'est-à-dire les cheminements piétonniers, la liaison piétonne entre Forest et Hem, cela fait quand même quelques années que nous y travaillons, nous avons un certain nombre de scénarios possibles. Le travail que fait Patrice Dimarcq sur les pistes cyclables et le réseau cyclable de la ville, sur tous ces moyens-là, en effet, nous n'avons pas la compétence transports en commun au niveau de la commune, mais Dieu sait si nous avons des réunions avec la MEL pour essayer d'améliorer les choses. Le problème aussi, c'est que la MEL nous dit : nous mettons des moyens de transport en commun, mais les bus chez vous sont vides. C'est bien, mais nous travaillons sur tous ces moyens-là. Ce n'est pas en opposant les moyens de transport que nous allons résoudre le problème. Il faut savoir quand même qu'aujourd'hui, nous avons un problème, je le disais à la réunion publique, de 32 000 véhicules dans l'axe Villeneuve-d'Ascq-Leers, il faut savoir que sur le rond-point Kiabi, ce n'est pas 32 000 véhicules par jour qui empruntent le rond-point. Si nous prenons tous les axes, nous sommes à 80 000 véhicules. Ce n'est pas en claquant des doigts, ce n'est pas avec des idées utopistes que, dans quatre ans, tout le monde prendra des bus à haut niveau de service, prendra son vélo, que nous allons baisser le nombre de voitures sur cet axe comme cela. Je pense qu'en effet, le doublement est nécessaire. Le doublement, de toutes les façons, dans un premier temps, il est prévu dans la largeur, permettant de mettre en place des bus de chaque côté, puisque les bus prendraient la place de la bande d'arrêt d'urgence. C'est ce qui était prévu dès 2008 sur tous les plans. Dans le diaporama de 2014, ce que disait Pascal, cette coupe de voirie qui montre les bus dans les deux sens. En effet, la motion dit bien qu'il faut accentuer sur le fait qu'une fois que nous aurons acté ce doublement, nous puissions avoir une validation que la MEL et son service transports vont mettre en place le plus vite possible cette ligne à haut niveau de service en parallèle. Moi, je pense qu'il ne faut pas opposer les différents moyens. C'est en multipliant les

différents moyens, c'est-à-dire la voiture, le bus, le vélo, le cheval, tout ce que nous voulons, que nous allons réussir à désengorger nos voies.

Mme Karima CHOUIA : Merci, j'ai bien entendu tous vos arguments. Je reste sur ma position. Pour moi, ce n'est pas le doublement qui va favoriser la fluidité, etc. Si nous ne proposons pas du transport en commun et la possibilité à des personnes de ne pas prendre leur voiture... c'est aussi ce qu'ils nous ont dit. Un monsieur a dit qu'il était dans sa voiture tous les jours tout seul et lui-même si nous lui proposons autre chose, il ne prendrait plus sa voiture. Doubler n'est pour moi pas la solution. En plus, cela ne permettra pas d'avoir un transport en commun qui soit efficace. Il faut d'abord se battre pour avoir un transport en commun, avant toute chose et voir ce que cela donne. Nous sommes sur des positions complètement différentes, je l'entends bien. Nous avons des arguments différents. Ma position restera celle-là.

Mme Joëlle COTTENYE : Merci, Monsieur le Maire. Je pense que nous savons que c'est un très vieux dossier, un très vieux sujet, un sujet qui impacte notre quotidien, quels que soient nos désirs de mobilité. Nous savons aussi qu'aujourd'hui, nous arrivons à une saturation en termes de mobilité, quelle qu'elle soit. Nous savons aussi que nous sommes dans le XXI^e siècle et que nous devons penser la mobilité différemment. À partir de là, effectivement, les dossiers de 2008 étaient ce qu'ils étaient, les dossiers de 2014 étaient ce qu'ils étaient. Aujourd'hui, nous sommes en 2018 et je crois que nous devons aussi réfléchir différemment et surtout nous projeter non pas dans les dix années qui viennent, mais dans les cinquante années qui viennent. Nous sommes sur un point crucial de la métropole, un point important, un carrefour, quelque part, entre les gens qui vont bosser, les gens qui ne font que passer. Cela veut dire que, eu égard à tous les problèmes que nous vivons et que nous subissons tous les jours, nous devons penser cette mobilité différemment et aussi envisager, pourquoi pas, différentes autres solutions, peut-être même certaines qui n'existent pas aujourd'hui. Effectivement, c'est un dossier que je connais bien, que j'ai beaucoup travaillé, même quand j'étais dans l'opposition politique du mandat précédent, en tant que conseillère générale. À l'époque, j'avais beaucoup travaillé sur le fait de pouvoir insister sur l'idée de mettre un transport en commun, sur le fait aussi d'exiger un mode doux, avec un lieu, un passage, avec l'idée d'aires de covoiturage. C'était des choses qui n'avaient pas du tout été envisagées à l'époque. Pourtant, vous voyez, ce n'est pas si vieux. J'ai aussi beaucoup travaillé sur le chemin piétonnier, modes doux, qui relie Hem et Forest-sur-Marque. Avec Madame Pincédé, à l'époque, nous étions avec nos bottes sur le terrain. Nous avons même envisagé avec les services, dès le départ, dans les travaux, le liaisonnement dans les phasages de travaux, justement pour éviter qu'il y ait des problèmes qui impacteraient la circulation. Néanmoins, l'histoire est ce qu'elle est. Aujourd'hui, la loi NOTRe a fait que les compétences ont bougé, c'est ainsi. Les priorités évoluent, les sujets évoluent. Néanmoins, nous voyons bien qu'il y a un gros problème de thrombose en termes de circulation sur la métropole, ici et ailleurs, bien sûr. Résoudre un problème ici ne résoudra pas forcément le problème ailleurs. Néanmoins, cette intelligence de réflexion démontre bien que, de toute façon, il faut agir et il faut agir le plus vite possible. Il est vrai qu'au niveau administratif, la vitesse a sa propre vitesse, je dirais. C'est sûr que la vitesse administrative n'est pas forcément la nôtre. Nous le voyons bien avec les lourdeurs de temps, dans la gestion des dossiers et procédures techniques, administratives et autres. Néanmoins, je pense qu'il est urgent d'avoir une réflexion intelligente et rapide, non seulement pour résoudre le quotidien en termes de circulation, que nous vivons nous aussi, mais pas que nous. Dans notre rôle d'élus, nous travaillons avant tout pour l'intérêt général. À partir de là, il faut aussi voir par rapport aux nouvelles problématiques. Les problématiques d'environnement, certes, nous n'en parlions pas beaucoup il y a quelques années, mais elles existent aujourd'hui et sont extrêmement fortes. Je pense qu'il faut aussi les prendre en considération. Nous avons bien entendu aussi le discours des personnes de la MEL, qui disent : notre projet n'est pas figé, il a certes évolué depuis 2014, il évoluera encore, je pense, à la marge, pour justement être le plus efficace possible. Je pense qu'il y a de nouvelles données qu'il faut prendre en considération, qu'il faut étudier, pour lesquelles il faut réfléchir intelligemment. Je le répète, nous ne travaillons pas pour les dix années à venir, mais au moins pour les cinquante prochaines années. Il y a du foncier qui avait été prévu. Je pense que là, maintenant, nous voyons que des solutions sont possibles et envisageables. Petit à petit, les choses peuvent évoluer de façon à rendre service à chacun et à chacune. Je crois que pour le

moment, il faut vraiment essayer de rassembler le maximum d'énergies pour faire que ce projet avance et réponde aux besoins et attentes des citoyens, de tous les acteurs autour de ce territoire.

M. Patrice DIMARCQ : Merci, Monsieur le Maire. Juste une précision, Karima, c'est que si tu as des idées pour développer des modes de déplacement à vélo, tes idées sont les bienvenues, n'hésitez pas à les partager. Je renouvelle la proposition, il n'y a aucun souci.

M. Francis VERCAMER : Quelques mots, d'abord pour répondre à Madame Chouia sur les intervenants. J'ai un article de presse de 2014, où, sur la photo, nous avons un certain nombre de gens qui sont intervenus hier, qui disaient déjà non au CD700 en 2014 dans la presse. Ils faisaient partie du groupe les Verts. C'est bien, vous avez une continuité dans votre pensée, vous, chez les Verts, c'est très bien. Les gens, en 2014, nous le disaient, avec un certain nombre d'arguments qui ont été redits hier, que je retrouve dans la presse en 2014. Simplement, je voulais vous dire que, peut-être, nous avions raison trop tôt. Avec Madame Willoqueaux et pourtant, vous savez qu'elle n'était pas du tout de mon bord à l'époque où j'étais maire, nous nous étions entendus sur le sujet, sur une proposition de Monsieur Dufresnes qui est venu me voir plusieurs fois sur ce sujet, sur ce transport en commun le long du CD700. Cette thèse a été épousée par l'ensemble des maires du secteur, elle a fait l'objet d'un courrier commun, signé par Madame Willoqueaux en tête, puisque c'est elle qui a proposé le courrier. Je le reconnais humblement, je m'y étais associé, comme ville la plus importante du secteur du CD700, avec les autres maires du secteur. Simplement, je vous lis ce qui était marqué à l'époque, peut-être qu'aujourd'hui, ce n'est plus comme ça que la MEL le verra. « Le territoire roubaisien n'est véritablement concerné que par le plan bus et ne prévoit pas de navette provisoire desservant les zones d'activités économiques, etc. ni la mise en service d'une ligne express sur la RD700. Donc déjà à l'époque, cela date de 2011, la MEL, la communauté urbaine avait rejeté. Je recevais d'ailleurs un courrier signé par Éric Quiquet qui m'indiquait que sur la ligne express, sur la RD700, la demande des communes était le territoire roubaisien, « demande de création de ligne bus express sur la RD700, en particulier l'accessibilité aux zones d'activités économiques. L'ensemble de ces scénarios apparaît comme peu pertinent, en termes de temps de parcours, par rapport aux solutions [...], en effet, la faible densité de population et d'emploi autour du RD700 implique l'adaptation de l'itinéraire de cette ligne express, via les secteurs de Leers, etc. Compte tenu de ces éléments, cette ligne express utilisant le RD700 n'apparaît pas prioritaire ». À l'époque déjà, un de vos amis n'acceptait pas de faire cette ligne parce qu'elle n'était pas prioritaire. Peut-être qu'aujourd'hui, elle l'est. C'est pour cela que nous avons peut-être raison trop tôt, à l'époque. Je suis très heureux que nous ayons récolté un consensus autour de cette ligne RD700 autour de ça. J'espère que ce sera la même chose au niveau de la métropole lilloise. Néanmoins, je voulais quand même vous faire part d'une réflexion. Je lisais dans la presse spécialisée ces derniers jours qu'en 2030, dans 12 ans, 85 % des métiers exercés n'existent pas encore aujourd'hui. Réfléchissez bien, 85 % des métiers. Donc aujourd'hui, venir nous dire qu'en 2025, nous savons comment cela va se passer, je pense que vous êtes très forts. Je pense que nous ne savons absolument pas comment cela va se passer. Le numérique est en train de tout chambouler. Aujourd'hui, vous allez acheter vos produits aux commerces du coin, le commerce en ligne est en train de progresser de 14 % par an. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les gens commandent et se font livrer chez eux. Comment vont-ils se faire livrer ? Nous pouvons nous poser la question, est-ce que ce sera par camion, voiture, drone ? Nous n'en savons absolument rien. Aujourd'hui, c'est très difficile de dire : en 2025, nous aurons besoin ou pas... je pense qu'il est important de travailler sur ce qu'on connaît. Je pense qu'il est important d'avoir un mode de déplacement, de mobilité, qui soit partagé, réparti entre différents modes de transports. Aujourd'hui, nous voyons bien que les jeunes ont besoin de permis de conduire. D'ailleurs, nous-mêmes avons voté à l'unanimité les aides au permis de conduire. Et après, nous estimons que la voiture doit disparaître, supprimons les aides au permis de conduire, à ce moment-là. Sinon, ce n'est pas cohérent. Vous l'avez évoqué aussi. Nous voyons bien que la voiture est quand même un espace de liberté. Je lisais un autre article paru dans la presse, les voitures électriques arrivent à vitesse grand V. Nous voyons bien que les modes de déplacement et de mobilité évoluent très vite. Est-ce que, dans dix ans, les véhicules électriques existeront encore et ce ne sera pas autre chose ? C'est difficile à dire. C'est très compliqué. Comme le dit Joëlle, le problème, c'est que les procédures de réalisation sont tellement longues, la concertation sur le CD700, je pense que Laurent peut en témoigner, cela fait 15 ans que

nous en parlons. En 15 ans, nous n'avons malheureusement pas moins de véhicules sur le CD700. Et pourtant, il n'est pas doublé sur la durée. Ce n'est pas une autoroute comme nous l'avons pu l'entendre, Barcelone ou je ne sais plus quoi. Malheureusement, les gens circulent de plus en plus pour aller travailler. Il y a effectivement une thrombose qui crée de la pollution et un certain nombre de problèmes. C'est pour cela que je pense qu'il ne faut pas tout remettre en cause. Enfin, dernier point, sur votre motion, moi, ce qui m'ennuie le plus, c'est « déclare un moratoire sur la construction de nouvelles routes ou l'élargissement de routes existantes sur l'ensemble de la commune ». Je vous rappelle quand même que sur la Lionderie, nous avons un certain nombre de projets de rénovation urbaine, sur lesquels nous allons remettre en cause complètement le quartier. Il y aura certainement un certain nombre de nouvelles rues qui vont être créées. Nous sommes en train de travailler sur les plans. Ce moratoire empêcherait le projet de renouvellement urbain. Je pense que ce quartier a peut-être besoin d'avoir un peu de neuf. Créer un moratoire en disant que nous reportons votre aménagement à plus tard, ce n'est pas tout à fait le sens de la politique que nous voudrions avoir envers les gens qui sont en grande difficulté.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Monsieur Vercamer. Nous pouvons continuer à débattre, mais je pense qu'à un moment, il faut que vous soyez bien conscients qu'aujourd'hui, j'avais un certain risque à vous proposer cette motion. Le risque, il faut le prendre, parce que je pense que le but de cette motion... nous n'étions absolument pas obligés de faire une motion. La réunion est passée, les documents sont à signer et à commenter. J'ai voulu faire une motion pour insister sur le fait qu'au-delà de la présentation qui nous a été faite la semaine dernière, nous voulons des choses en plus. Et maintenant, à savoir les élus de la MEL et moi-même, lors des réunions que je peux avoir avec les différents vice-présidents, notamment de la MEL, à nous de nous battre, de façon à pouvoir obtenir plus que ce que nous avons eu à travers cette présentation. Il faut savoir aussi que là, nous sommes en train de parler d'une mise en construction en 2023, c'est-à-dire une mise en service 2025-2026. Il faut quand même en être conscients. Le plan bus qui va nous être présenté incessamment sous peu va être revu au moins une fois, voire même deux fois. Le vice-président Daniel Janssens nous a tous dit lors de cette réunion qu'il y avait autre chose encore qui se mettait en place, avec une présentation qui serait faite au président Castelain pour la fin de l'année, à savoir un plan bus, si je puis dire, un plan transport sur l'ensemble de l'agglomération, reprenant notamment les grandes voies. Il faut que nous nous inscrivions là-dedans. Aujourd'hui, manifestement, mon objectif, à travers le fait de faire passer cette motion, ce n'est pas de vous sensibiliser, vous êtes tous sensibilisés, vos débats l'ont bien démontré, mais c'est le fait que nous voulons absolument aller au-delà de la présentation qui a été faite. Je pense que le sujet est passionnant, il nous concerne tous dans notre quotidien. Il amène chacun d'entre nous à s'interroger, notamment sur nos comportements et notre mode de vie. Notre façon de nous déplacer, que ce soit dans notre quartier, dans la ville, dans l'agglomération et plus largement la métropole, je dirais même en France. Qui va encore à Paris en voiture ? Il y a dix ans, quand nous partions à Paris, c'était forcément par l'autoroute. S'il y a une condition que nous souhaitons faire partager avec cette motion, c'est que nous ne ferons pas avancer le débat, nous ne modifierons pas les comportements en opposant les modes de transport. C'est probablement ce qui nous oppose le plus. Nous n'opposons pas les modes de transport les uns aux autres. Nous ne voulons pas opposer ces modes de transport. La même personne, au cours de la même semaine, peut très bien être automobiliste, cycliste, piéton, usager des transports en commun, ce en fonction de la finalité de son déplacement. Notre conviction est aussi que nous ne modifierons pas les comportements par la contrainte. C'est certain. C'est la meilleure manière de braquer les gens, en les enfermant dans leurs habitudes. Nous sommes tous d'accord sur un point : la manière dont nous nous déplacerons dans les dix ans qui viennent va évoluer et nous devons anticiper, d'où cette motion. Nous devons anticiper l'ensemble de ces changements, en étant imaginatifs. Aujourd'hui, nous parlons de bus, à mon avis, le bus, c'est déjà terminé. Il faut que nous pensions à un autre moyen de transport. Nous en avons, notamment, sur la métropole. En permettant de plus en plus d'avoir le choix de son mode de déplacement, c'est pour cela qu'avec cette motion, nous proposons une solution de mobilité permettant aux Hémois d'utiliser le moyen de transport qui leur semblera le plus approprié, en fonction du but de leur déplacement et de ses effets sur l'environnement, la qualité de la vie. Je suis désolé, moi, quand je vais à Lille, d'une manière générale, je prends le métro. Quand j'ai trois cartons à porter, cela m'arrive assez souvent, dans mon autre

métier, je prends ma voiture. Je ne l'opposerai pas. D'où la nécessité, avec la mise en deux fois deux voies, de régler cet engorgement actuel du RD700, pour permettre à celles et ceux qui veulent utiliser la voiture de le faire, dans les conditions de circulation à la fois fluides et sécurisées, ne plus vivre avec les interminables bouchons quotidiens. En même temps, la nécessité aussi de développer le réseau de bus, prévoir une ligne de bus le long de cette deux fois deux voies ou tout autre moyen de transport en commun, de prévoir des itinéraires cyclistes plus nombreux et sécurisés. Bien sûr, aujourd'hui, nous avons facilement le choix de son mode de transport à Lille qu'à Hem, et à Hem plus encore que dans un village. C'est pourquoi nous tenons à être particulièrement volontaristes dans ces objectifs que nous fixons pour avoir davantage le choix demain. Si j'ai un conseil à donner, c'est d'inciter le maximum d'habitants à prendre les bus existants sur le territoire, car aujourd'hui, notre combat – et je peux vous assurer que c'est un combat – est de préserver les lignes de bus dont on nous dit qu'elles sont trop peu fréquentées. Tous les calculs le prouvent. Pour conclure, l'avenir, ce n'est pas d'être contraint à un mode de transport, c'est d'avoir le choix de son mode de transport, pour une meilleure qualité de vie personnelle, mais aussi collective. C'est tout le sens de cette motion de groupe que je vous demande maintenant de bien vouloir adopter. En ce qui concerne la motion du groupe majoritaire, qui est pour l'adoption de cette motion ? Abstentions ? Contre ? Pour la motion présentée par madame Chouia, qui est pour ? Abstentions ? Contre ? Je vous remercie. Je propose à Madame Joëlle Cottenye de nous parler du plan mercredi.

DÉLIBÉRATION 6 : PLAN MERCREDI : VOTE A L'UNANIMITÉ

Mme Joëlle COTTENYE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là de prendre connaissance d'un avenant au projet éducatif de territoire, que nous appelons le PEDT. Pour la mise en œuvre du plan mercredi, c'est effectivement le 20 juin 2018 que Jean-Michel Blanquer, le ministre en charge de l'Éducation nationale, a expliqué l'annonce de ce plan mercredi. De ce fait, nous en profitons aujourd'hui, au-delà de cet avenant, pour vous faire passer un certain nombre d'informations concernant tous les temps scolaires, péri et extrascolaires, sur la commune, faire un petit bilan pour vous présenter ce plan. Vous voyez ici un petit rappel concernant les objectifs stratégiques du PEDT de 2017-2020, que nous avons écrit il y a quelques années. Souvenez-vous, nous avons fait un certain nombre de réunions en la matière, lorsqu'il s'agissait de travailler sur les rythmes scolaires notamment. Ensuite, nous avons requalifié pour cette écriture définitive et cette adoption du projet éducatif de territoire. Pour rappel, un PEDT, c'est vraiment d'écrire, de tracer ce que nous souhaitons en termes d'objectifs en matière d'éducation, sur un territoire donné, en l'occurrence la ville de Hem, pour essayer d'obtenir une certaine cohérence entre tous les partenaires et la communauté éducative du territoire. Un petit rappel des objectifs : bien sûr contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves, la lutte contre les inégalités, des activités qui sont offertes avec une certaine qualité, sur des temps aménagés, avec des animateurs qualifiés et mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville, pour avoir un véritable projet en totale continuité, avec des projets tant à l'école que sur les autres temps scolaires, à savoir la garderie le matin et le soir, le temps de pause de la cantine le midi. Ce sont bien sûr des objectifs qui s'inscrivent complètement dans les orientations de l'Éducation nationale, mais également dans celles de la politique hémoise et du GOPH, adoptée en 2014, jusqu'en 2020, ainsi que nos orientations, qui ont été petit à petit actualisées dans le cadre de notre CEJ, contrat éducatif jeunesse. Ensuite, ici, vous pouvez voir le rappel des objectifs stratégiques. Privilégier les parcours éducatifs, articulés avec les projets d'école. Nous avons accès à quatre parcours éducatifs, à savoir l'éducation, la formation, l'ouverture sur le monde, éducation artistique et culturelle, éducation sportive et de santé, éducation citoyenne. Au fur et à mesure de nos réunions, l'objectif était de coller au mieux aux trois parcours que sont ceux de l'Éducation nationale, à savoir le parcours sport et culture, le parcours avenir et le parcours citoyen, pour être au maximum en cohérence avec les parcours au niveau de l'école. Ces parcours sont donc cohérents, dans le respect des compétences et surtout pour permettre aux enfants une grande acquisition de leurs connaissances sur les trois temps scolaires, péri et extra — scolaires. Lors du retour à la semaine des quatre jours, souvenez-vous, en septembre 2017, après avoir fait l'expérimentation de 2013 à 2017 sur les cinq demi-journées le matin et les temps scolaires qui avaient un peu changé, à savoir que l'école se terminait un peu plus tôt dans l'après-midi, nous avons mis en place ce que nous appelons des TAP, des TAR, un certain nombre d'acronymes assez barbares, mais

néanmoins au contenu de qualité pour offrir aux enfants une réelle continuité en termes d'éducation, mais surtout une plus-value par rapport à tout ce qu'ils faisaient sur le temps scolaire. Lorsque nous sommes revenus aux quatre jours, nous avons mis en œuvre un nouveau projet sur les temps de l'enfant, dont les axes de développement sont ceux que nous allons vous rappeler brièvement. Sur le temps scolaire, il y avait 2200 enfants qui étaient concernés, avec un appel à projets qui a été fait en direction des communautés éducatives et pédagogiques des écoles, avec notamment, sur le temps scolaire, la possibilité de pouvoir continuer les activités qui étaient réalisées sur les temps d'activités, ce que nous appelions les TAP à l'époque, pour pouvoir continuer à travailler avec ces acteurs locaux sur le temps scolaire, avec un budget de 20 euros pour les enfants qui sont en réseau d'éducation prioritaire et 17 euros pour les enfants qui ne sont pas en réseau d'éducation prioritaire. Souvenez-vous, cela ressemble un petit peu à ce que nous faisons auparavant, avant les fameux rythmes scolaires, lorsque nous avions des prestations culturelles, que nous proposons aux enfants des écoles. Dans le tableau qui suit, nous pouvons voir un certain nombre d'actions et d'activités qui sont proposées aux enfants, qui ont été du moins proposées aux enfants l'année dernière, pour les écoles privées, les écoles publiques. Vous voyez que dans l'un ou l'autre cas, beaucoup de prestataires ont été sollicités ; un bon nombre de séances. Des budgets de 13 585 euros pour les uns et 22 550 euros pour les autres, au niveau des écoles publiques. L'idée étant à l'époque de surtout travailler avec les prestataires hémois, puisque c'était en priorité ceux qui travaillaient avec nous lors des temps d'activités, les TAP. Pour ne pas les impacter, pour ne pas les perdre et surtout pour ne pas faire en sorte que ces prestataires soient en difficultés financières dans leur structure, nous avons fait le choix politique de continuer à travailler avec eux, exactement dans les mêmes conditions. Le projet spécifique sur les mercredis récréatifs concernait 132 enfants, avec le recours aux prestataires sur le temps du mercredi. Sur l'année, il y a sept prestataires qui ont été sollicités, pour un budget total de 17 215 euros. Vous voyez ici les prestataires qui ont été proposés sur ce temps du mercredi. En parallèle, nous continuons à travailler dans l'accompagnement scolaire. C'est un choix que nous faisons depuis de nombreuses années, qui a évolué au fur et à mesure, dans nos temps périscolaires. Il fut un temps, c'était nos propres animateurs qui accompagnaient, dans le cadre de l'accompagnement scolaire... attention, l'accompagnement scolaire n'est pas la même chose que le temps des devoirs et l'aide aux devoirs. Dans l'un, vous avez une structure contractuelle, à savoir un contrat local d'accompagnement scolaire, qui permet de bénéficier aussi de financements pour certains territoires et de ce fait, d'accompagner au mieux les enfants qui en auraient besoin. À partir de là, nous avons toujours eu cette volonté de proposer de l'accompagnement scolaire aux enfants, toujours avec le tremplin, le centre social Saint-Ex et le centre social des 3 villes, en sachant que pour le tremplin et le centre social Saint-Ex, ce temps a lieu dans les écoles, alors que pour le centre social des 3 villes, ils vont chercher les enfants à l'école et les ramènent dans leur propre structure. Également, en parallèle, un dossier complexe à travailler à l'époque, puisque les classes de découverte en tant que telles à l'époque n'atteignaient plus véritablement les objectifs. Nous fonctionnions à l'époque avec une enveloppe globale par groupe scolaire de 21 500 euros et au fur et à mesure, il y a eu un certain essoufflement de la part des équipes pédagogiques, aussi avec un certain nombre de consignes réglementaires plus compliquées qui se sont additionnées, dans le cadre du contexte [VIE]. Les projets devenaient de plus en plus difficiles à mettre en place. De ce fait, le choix a été fait de travailler différemment. Au niveau de deux ans de réunions, de propositions et de négociations avec les enseignants, nous sommes arrivés d'un commun accord sur le fait de proposer à tous les CM1 et CM2 des écoles publiques de la ville qu'elles puissent partir une année sur deux, à savoir trois groupes scolaires une année et les trois autres groupes scolaires l'année suivante, pour faire en sorte que tous les enfants puissent partir, mais qu'ils aient aussi la possibilité de partir une fois dans leur scolarité élémentaire. Bien évidemment, ce projet est totalement gratuit pour les familles et vous voyez ici ce qui a été fait pour les enfants, pour ces classes de découverte et nous continuons dans la même lancée.

Concernant le plan mercredi qui est une annonce de Monsieur Jean-Michel Banquer, ministre de l'Éducation nationale, faite au mois de juin, un certain nombre de directives sont donc sorties, des orientations ont été proposées. Si cela vous intéresse, vous pouvez vous renseigner sur le site Internet educnat, vous êtes assez grands pour aller voir. Vous pourrez comprendre toutes les orientations en profondeur qui sont proposées par rapport à ce plan mercredi. C'est une réelle volonté, c'est surtout

une nouvelle étape qui est offerte dans l'offre éducative pour les jeunes. C'est quelque part aussi une continuité, un retour en arrière sur la façon de travailler. Souvenez-vous, pour certains et certaines qui étaient déjà présents il y a quelques années, nous avons mis en place le contrat éducatif local en 2002. C'était un contrat qui, déjà, nous avait obligés à travailler dans une réelle continuité éducative sur les trois temps de l'enfant. Je pense que pour certains et certaines, je vous avais un peu bassinés avec les termes « les trois temps de l'enfant, le temps péri, le temps extra, le temps scolaire, etc. », je pense que depuis, vous avez bien compris tout cela. Cela s'appelle de la pédagogie. Je ne répéterai pas tout cela aujourd'hui, mais je reste néanmoins à votre disposition si vous ne comprenez pas tout. C'est vraiment une continuité éducative, toujours en total respect des compétences et de ce qui se fait dans les écoles, à savoir les projets, ce que nous appelons les projets d'école, avec bien sûr une validation de la part de l'Éducation nationale. Vous voyez, la reconnaissance d'un projet éducatif spécifique, l'obtention de label, c'est une nouveauté, c'est-à-dire que si vous rentrez dans les critères pour avoir l'obtention de ce label, la porte est ouverte pour un certain nombre de financements derrière, ce qui n'est pas négligeable. Ce label aussi est une marque de confiance, une marque de qualité des prestations qui sont offertes aux enfants, un certain savoir-faire également au niveau des acteurs qui proposent toutes ces prestations. L'intégration du plan mercredi dans le plan PEDT dont je parlais tout à l'heure, qui permet d'avoir une réelle coordination entre l'accueil du mercredi et tous les autres temps de l'enfant. Enfin, ce que je disais aussi, une porte qui s'ouvre nous permet au niveau de la PSO-ALSH de passer de 0,54 centime par enfant et par heure à 1 euro à partir de cette rentrée. Cela va nous permettre de passer de 15 000 euros à 30 600 euros, ce qui n'est pas négligeable, même si cela paraît peu. En tout cas nous, au niveau de nos actions, ce n'est pas négligeable pour proposer aux enfants une qualité supplémentaire. Les objectifs, je vous les rappelle. Je pense qu'ils ne changent pas beaucoup dans la volonté de faire, d'être et de proposer, à savoir de toujours contribuer à la réussite scolaire des enfants. Qui dit réussite scolaire, dit réussite personnelle, réussite éducative et réussite surtout dans l'épanouissement de l'enfant, dans sa croissance en tant que futur citoyen. Participer à la lutte contre les inégalités, toujours offrir des activités de qualité et bien sûr toujours mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville. Vous pouvez voir dans ce tableau l'ensemble des activités proposées aux enfants, avec une vingtaine de prestataires. Maintenant, nous ouvrons au-delà de la frontière de Hem, à un certain nombre de prestataires qui souhaiteraient travailler avec nos équipes. Nous passons de la science à la relaxation, en passant par l'art plastique, l'atelier nature, notamment avec certaines personnes de nos services, en matière de végétalisation, actuellement dans les écoles. Au niveau des plus âgés, vous voyez en dessous du sport, de la musique, du cirque. Le numérique sera travaillé, nous allons démarrer tout doucement cette année, cela prendra une ampleur l'année prochaine. Des débats philosophiques, pourquoi pas, et du secourisme. Je pense que des choses comme le secourisme sont assez incontournables aujourd'hui dans notre société. Je pense qu'il est important, dès le plus jeune âge, d'apprendre les premiers gestes qui sauvent et surtout d'apprendre les premiers réflexes. Nous avons encore entendu récemment un enfant de cinq ans qui a sauvé sa maman parce qu'il a eu l'idée de la mettre en position latérale de sécurité. Il a réalisé un certain nombre de gestes, dès le plus jeune âge. Je pense que cela fait partie de notre rôle d'éducateur d'être des transmetteurs sur ce type de conduite. Voilà pour résumer tout ce que je vous ai expliqué. Bien sûr, la culture de l'évaluation, nous l'avons à Hem et surtout, nous en avons fait une il n'y a pas longtemps avec les partenaires concernés, nous réalisons régulièrement un véritable copil avec une évaluation quantitative et qualitative, ce qui nous permettra de nous projeter sur la continuité, de nous requalifier et de requalifier si besoin en est. Sur ce slide, vous pouvez voir en résumé le fait que sur les prestations qui sont proposées aux enfants sur le temps scolaire, à savoir 2200 enfants impactés. Sur les accompagnements scolaires, 192 élèves sont touchés. La poursuite des classes de découverte gratuites depuis 2015 pour 140 enfants. 132 enfants sont concernés dans le cadre des mercredis récréatifs, plus toutes les actions et réalisations qui existent déjà sur le temps périscolaire que nous continuons. Sur le plan financier, nous allons passer de 15 300 euros actuellement à 30 600 euros, ce qui pourra nous aider à apporter davantage de qualité et de savoir-faire de savoir-être pour nos enfants dans ce temps du mercredi.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Joëlle. Y a-t-il des questions ?

Mme Karima CHOUIA : Pas de question, juste des réactions et éventuellement partager des interrogations. Bien évidemment, je suis pour tout ce qui permet de lutter contre les déterminismes sociaux, culturels, économiques, etc., c'est un objectif que nous partageons. Le plan mercredi, néanmoins, reste pour une petite partie d'enfants, 132. Pour moi, c'est peu. Aujourd'hui, la ville accueille des enfants à partir de 4 ans. Est-ce qu'à un moment donné, dans l'évaluation que nous allons en faire, nous ne pouvons pas aussi envisager un accueil dès trois ans ? Je pense aussi au fait que l'âge de l'obligation d'instruction va passer à trois ans dès 2019. Nous avons déjà plein d'enfants qui ont cet âge, qui sont à l'école, qui peuvent bénéficier des activités culturelles que nous finançons sur le temps scolaire. Est-ce que nous n'avons pas des fois intérêt à abonder peut-être un peu plus ces activités, pour permettre à tous les enfants d'être égaux et d'avoir un équitable accès à la culture, aux sports, etc. ? Je pense vraiment que l'accueil des enfants de trois ans dans nos centres de loisirs et en mercredis récréatifs est une vraie question. Les centres sociaux proposent des accueils de loisirs à partir de cet âge-là. Les places sont vite prises d'assaut. Du coup, nous avons des familles qui se retournent vers les places en halte-garderie et en crèche pour les enfants de trois ans, sauf que ceux-là sont déjà à l'école et côtoient d'autres enfants qui n'ont pas les mêmes codes. Le même mode de fonctionnement, c'est une vraie question qu'il faudrait, je pense, que nous voyions tous ensemble.

Mme Safia OULMI : Bien sûr, j'applaudis le projet. Je voudrais juste souligner que le fait d'inscrire dans les écoles les formations de premiers secours aux enfants est une idée complètement adaptée. Aujourd'hui, nous savons très bien que dans nos récréations, il y a énormément d'agressivité. Le fait de former ces enfants aux premiers secours crée chez eux une empathie qui atténuerait beaucoup d'agressivité chez eux.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, d'autres commentaires ?

Mme Joëlle COTTENYE : Oui, pour répondre brièvement à Madame Chouia, 132 enfants, c'est peu sur 2200, mais néanmoins, vous savez que pour agir grand, il faut commencer petit. L'idée, vous l'avez bien comprise, c'est toujours la façon dont nous avons travaillé à Hem, c'est de proposer de la qualité au-delà de la quantité. À partir du moment où on va comprendre, où on aura trouvé une certaine dynamique, les effectifs monteront d'eux-mêmes. Nous le voyons maintenant à la fréquentation grandissante, qui se réalise dans nos centres aérés, dans nos cantines le midi, sur les temps de garderie, etc., donc je pense que petit à petit, l'effectif grandira. Vous savez, c'est quelque chose qui est en parallèle de ce que peuvent proposer les familles à leurs enfants. L'idée n'est pas forcément de casser les dynamiques. L'idée est d'être force de proposition. À partir de là, je pense que si une dynamique marche bien, eh bien elle grandira, les effectifs grandiront avec. Sur la scolarisation des enfants à trois ans, oui, cela doit être réalisé et opérationnel dès la rentrée de l'année prochaine, ce qui va remettre aussi en cause un certain nombre de choses en termes d'organisation, au niveau des collectivités locales. Toutes les communes, de toute façon, vont être extrêmement attentives aussi, avec le gouvernement, sur ce qui va être proposé en termes d'accompagnement. À aujourd'hui, nous voyons bien l'impact qu'il y a avec le dédoublement des CP, des CE1, REP+ d'abord, REP ensuite, nous avons été impactés depuis cette année. Cette nouvelle proposition de scolariser les enfants dès l'âge de trois ans, ce qui est une proposition sur le plan éducatif qui est extrêmement intéressant, elle a tout son intérêt. Néanmoins, cela va impacter un certain nombre de choses au niveau des collectivités, sur lesquelles il va falloir être très attentifs, par rapport au gouvernement, sur le plan technique, sur le plan financier et aussi sur le plan humain de leur part, puisque cela générera aussi un certain nombre de postes supplémentaires ou différents en termes de gestion. En ce qui nous concerne, au niveau du temps d'ouverture dans nos systèmes de garderie pour les petites, voire de centres aérés pour les moins de quatre ans, je ne vais pas parler à la place d'Armelle Drouffe pour ce qui concerne l'accueil des crèches et des accueils collectifs. Néanmoins, en ce qui concerne les centres aérés, la problématique des moins de quatre ans dans ce type d'accueil, c'est que nous sommes sur une réglementation qui est celle de la petite enfance, qui nécessite des profils de personnels différents, qualifiés d'une autre façon, à savoir des EJE, un certain nombre de personnels un peu différents, avec un certain nombre d'accueils en termes de locaux différents. Cela a énormément d'impact pour nous, en termes d'organisation, qu'elle soit technique, humaine et donc aussi financière. Cela demande une réflexion dans cette

direction, mais pourquoi pas, cela peut être une évolution possible, si c'est possible de le faire, pour répondre à un certain nombre de besoins, s'ils s'avèrent réels.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Joëlle. Je tiens également à signaler qu'à travers les activités proposées, vous avez pu voir les premiers secours, mais également la natation. Nous voudrions d'ailleurs aller plus loin sur la natation, notamment durant le temps scolaire, faire réellement une initiation à la natation, aller au-delà de l'initiation, c'est-à-dire aller jusqu'au brevet. À travers le drame de cet été, je pense que nous sommes tous conscients qu'il faut faire quelque chose. Nous sommes en train de travailler sur la façon la plus intelligente avec laquelle nous pouvons inciter l'ensemble des scolaires à apprendre à nager. Merci, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Merci, je passe la parole à Armelle Drouffe pour le guichet unique.

2. DÉLIBÉRATION 8 : GUICHET UNIQUE : VOTE A L'UNANIMITÉ

Mme Armelle DROUFFE : Nous avons travaillé sur la façon la plus judicieuse pour attribuer des places en accueil régulier, je précise bien en accueil régulier, uniquement pour les structures qui sont financées par la ville. L'extension de ce guichet unique découle de la convention territoriale des familles que nous avons signée l'hiver dernier, si je ne m'abuse, à laquelle tous les centres sociaux participaient. Les personnes qui sont les plus concernées par l'extension du guichet unique sont évidemment les centres sociaux, la maison de la petite enfance et tout ce qui en découle et aussi Rigolo comme la Vie, où nous avons sept places en accueil régulier. L'objectif est de s'assurer que la fréquentation des structures petite enfance bénéficient en priorité aux Hémois. Nous voulons assurer l'équité d'accès aux structures petite enfance, développer la gestion des urgences pour lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle. Nous voudrions que ce service public soit plus efficient et plus lisible. Le process est lancé en octobre 2018 pour application en septembre 2019. Procédure de dépôt unique pour une transparence des dossiers. Les conditions préalables pour bénéficier du guichet unique sont d'habiter à Hem ou d'avoir un local commercial à Hem. L'accueil physique et téléphonique se fera en mairie, au guichet unique, pour les renseignements, concernant l'accueil des enfants de 10 semaines à trois ans révolus. Transmission du dossier de pré-inscription, le dossier que j'ai ici sera transmis aux familles. Il faut une fiche de pré-inscription, notice explicative. Il y aura la liste des assistantes maternelles indépendantes de la ville, la liste des organismes de garde à domicile, plus le Petit Hémois, qui est téléchargeable sur le site Internet de la ville ou directement au guichet unique. Les familles seront aussi invitées à visiter les structures de la ville avec prise de rendez-vous au préalable. Procédure de dépôt unique pour une équité du traitement des dossiers. Dépôt de dossier de pré-inscription sur liste d'attente complet, donc évidemment, des pièces sont demandées. Il faudra bien vérifier, quand le dossier revient en mairie, qu'il est complet, avec les pièces justificatives. Envoi aux familles d'un courriel, maintien ou non de la demande en mars. Nous constatons très souvent une liste d'attente et des familles qui disparaissent. Nous sommes en train de remettre cette liste à jour, pour recontacter les familles. Il y a des familles dont nous n'avons plus de nouvelles, qui ont trouvé un mode de garde, qui ont déménagé, nous ne sommes pas prévenus, ce qui fait que nos listes d'attente sont quelques fois complètement faussées. En fonction des réactualisations de la liste et une inscription sur une liste dans l'ordre chronologique, avec pré-application des critères. La décision finale sera prise en commun, en commission d'attribution des places, il y aura la responsable des structures petite enfance, une analyse pondérée et une attribution des places de manière collégiale, en fonction des demandes des familles et aussi en fonction des possibilités d'accueil des structures. Il faut savoir qu'il y a des structures où il y a des petits et des grands c'est-à-dire jusqu'à 18 mois et après 18 mois et en fonction des places et de l'âge de l'enfant, nous pourrions trouver des places. Une fois que la commission sera réunie, il y aura une prise de contact téléphonique entre la responsable de la structure et la famille. Est-ce que vous avez des questions ? Je continue d'intervenir, le guichet unique démarre le 2 octobre. Nous avons quand même... je ne vais pas dire anticipé, mais actuellement, toutes les familles qui sont sur liste d'attente ont été contactées, nous les avons déjà invitées à remplir le dossier, pour qu'elles rentrent dans le circuit et ne perdent pas de temps par rapport à ce nouveau processus.

Mme Karima CHOUIA : Juste une réaction, ce n'est pas des questions. Je trouve que c'est très bien, ce guichet unique. C'est important, parce que c'est un vrai parcours du combattant pour certains, quand nous ne connaissons pas tout ce qui se passe, tout ce que nous pouvons avoir à disposition. C'est important aussi que l'accueil du guichet unique soit en mesure de répondre à toutes les informations que les parents vont poser, qui seront au-delà de ce qui est inscrit dans le dossier, qui les mettent en confiance, qui les renvoient vers des choses. Ce qui serait bien, c'est que nous puissions partager un bilan de cette commission. Peut-être que nous allons voir ressortir des demandes particulières, sur des secteurs particuliers, sur une tranche d'âge particulière aussi. Cela permettra d'analyser et d'ouvrir à d'autres possibilités.

M. Pascal NYS, Maire : D'autres commentaires ? Avant de passer au vote, je voudrais féliciter et remercier le travail de Danielle Briand et d'Armelle, bien entendu, mais Danielle Briand était la cheville ouvrière de ce dossier lourd, en négociation, parce que vous imaginez bien que tout le monde travaillait en solo. Le manque de liberté notamment des centres sociaux a fait un peu grincer les dents. Il a fallu toute l'opiniâtreté d'Armelle, de Danielle Briand et de l'ensemble des collaborateurs pour arriver à ce guichet unique. Nous passons au vote, qui est contre ? Abstentions ? Unanimité, merci. Je vous propose de passer la parole à Monsieur Philippe Sibille, pour la délibération du projet seniors.

3. DÉLIBÉRATION 9 : PROJET SENIORS : VOTE A L'UNANIMITÉ

M. Philippe SIBILLE : Merci. Je souhaite tout d'abord, dans un premier temps, associer à cette délibération du projet de gérontologie notre collègue Rolande Ronsse et également les services du pôle social, avec sa directrice Madame Vallet, mais également sa directrice adjointe, animation de ce projet gérontologie. Et j'associerais bien volontiers aussi la nouvelle directrice de notre résidence autonomie. Je voudrais aussi rappeler tout d'abord que le CCAS est le principal chef de file des animations de gérontologie sur toute la commune. Là, je fais un clin d'œil avec plaisir au service culture, par l'intermédiaire de monsieur Leclercq, à l'animation, c'est le cas de le dire, de Guislaine Buyck et également du sport. Depuis plusieurs années, notamment depuis 2013, suite au travail du cabinet Mouvens, la ville de Hem s'attache à mettre en place des politiques adaptées à sa population. Les derniers rapports établis sur la thématique senior précisent que le vieillissement de la population communale hémoise se traduit par une proportion élevée de personnes de plus de 60 ans, 20,4 % en 2014, supérieure au taux moyen de la métropole lilloise qui est à 18,6. L'enjeu de cette actualisation repose sur un rééquilibrage de l'offre en termes de localisation spatiale et de diversification de l'offre. Il convient de repenser la vieillesse autrement et d'impulser de nouvelles actions innovantes. Quelques chiffres, quand même, pour la plupart au niveau national : il semblerait qu'en janvier 2050, nous soyons 70 millions d'habitants. Un habitant sur trois serait âgé de 60 ans et plus, contre un habitant sur cinq en 2005. 22,3 millions de personnes âgées contre 12,6 en 2005. Cela représente une hausse de 80 % en 45 ans. En France, la vision médicalisée d'une vieillesse dépendante est encore omniprésente et la grande bataille de la décennie concerne le maintien à domicile. Le principe général de ce projet gérontologique est de tendre vers l'élaboration d'un projet d'animation social et culturel, visant à reconsidérer l'organisation territoriale de l'offre et produire ainsi un document référent sur tout le territoire, tenant compte du vieillissement de la population et ainsi des besoins en faveur du maintien de l'autonomie et du lien social. Il est à constater aujourd'hui des personnes âgées de plus en plus seules, surtout après 75 ans, avec une majorité de femmes, l'isolement, la perte de lien social, l'utilité sociale, associés la plupart du temps à une diminution des ressources, source de pauvreté et d'exclusion. Également une faible mobilité résidentielle, une sous-occupation notamment en locatif social, des conditions de santé qui se dégradent avec l'âge. Dès lors, des besoins d'accompagnement accrus, accès à l'information, démarches administratives, accès aux droits et aux soins. C'est ainsi que nous souhaitons mettre en exergue la nécessité impérieuse de renforcer le repérage des personnes isolées par la mise en place d'un réseau permettant de détecter les problématiques, par la formation d'acteurs de l'animation sociale au repérage de ces personnes âgées. C'est tout un métier. Par un réseau d'habitants bienveillants, et là, je salue déjà le conseil des seniors sur son activité, par la présence impérieuse des travailleurs sociaux sur les secteurs repérés et plus sensibles, par exemple la Lionderie. Il nous faudra apporter de la lisibilité sur l'offre d'accompagnement et d'animation, à la fois pour les

acteurs, et surtout bien sûr pour les usagers, en mobilisant notamment les centres sociaux qui peuvent faire un repérage de proximité, en diversifiant l'offre de loisirs adaptée à leurs moyens physiques comme financiers. Dynamiser le rôle du conseil des seniors, j'en ai parlé, vous le verrez sur différents slides, je leur rendrai hommage. Encourager le redéploiement ou simplement le déplacement de l'offre de services en direction des personnes âgées dans les quartiers, notamment en politique de la ville. Il faut admettre que la génération aujourd'hui des personnes âgées n'a pas eu pour habitude de consommer des activités physiques ou culturelles. Parfois, le niveau de solitude est ressenti différemment selon les personnes. De même, il nous faut remarquer que les personnes âgées ne rencontrent pas toutes des problèmes sociaux, financiers ou de santé. Ainsi, notre offre de services devra pouvoir être offerte à toute personne de plus de 60 ans. Sur des cartographies et des repérages, en 2016, de la part du cabinet Mouvens, nous remarquons qu'il y avait plus d'événementiel dans le centre de notre commune. Cela est dû à la fois à la Ferme Franchomme, mais également au foyer des personnes âgées, la résidence autonomie d'aujourd'hui. Alors que dans les quartiers en politique de la ville, certes, peut-être moins d'événementiel, mais beaucoup plus d'activités adaptées peut-être plus spécifiquement aux populations. Je me répète, je l'ai déjà dit dans d'autres instances, c'est curieux, mais même sur des quartiers Hauts Champs-Longchamp, réputés pour avoir une population jeune, nous observons aujourd'hui un vieillissement de la population. Encore hier soir, lors de l'assemblée générale de l'AJTF, nous pouvions échanger en aparté avec la directrice, elle mène des actions sur une population vieillissante, qui culturellement n'a pas l'habitude de se déplacer, ne serait-ce qu'au centre social qui est à proximité, donc d'organiser des activités de mobilité, aussi sur les autres quartiers. C'est compliqué et il y a un mot peut-être aujourd'hui à utiliser par rapport aux personnes âgées, pour faire du recrutement de personnes âgées, via les médecins, via les professions médicales, ceux qui arrivent à entrer chez les personnes âgées, pour tenter de les associer à des activités que nous mettons en place. Sur les slides précédents, vous remarquerez que dès 2013, sur ce projet, nous avons remarqué la nécessité d'avoir un travailleur social, merci notamment à Monsieur Vercamer, d'avoir une assistante sociale spécialisée sur la gérontologie, qui a fait un travail, vous l'avez vu sur le dossier, à la fois de réception en CCAS, mais également lors de visites à domicile, qui ont été assez prisées, qui le sont encore aujourd'hui. C'est exponentiel dans cette activité menée. Il y a aussi d'autres démarches qui ont été mises en place. Vous avez par exemple sur cet axe un cette coordination gérontologie, le développement d'un numéro unique infos seniors. Il avait été dans un premier temps installé au foyer logement. Le souci, c'est que lorsque ce n'était situé qu'en foyer logement, nous avons l'impression que c'était les personnes âgées du foyer logement. Nous l'avons déplacé sur des objectifs prévus, vous le voyez sur les zones rouges, sur le CCAS, pour bien l'impliquer, imprimer que cela concernait évidemment toutes les populations âgées de la commune. L'axe un, vous le voyez en vert, c'est 2013-2015, avec de gauche à droite les différentes activités dégressives dans leur succès. En actualisation du projet, déjà en 2016, avec les prémisses de ce retour de cabinet Mouvens, nous avons aussi continué à optimiser et à exceller dans différents domaines ou admettre des corrections, j'espère que vous les voyez plus ou moins sur le tableau. Je souhaitais tout de suite dire que le dernier objectif sur l'abandon de l'intégration d'actions sur les personnes issues de l'immigration, nous l'avons remis sur le dispositif un, sans les oublier pour autant. L'axe deux, redéployer l'offre de loisirs et de services destinés aux personnes âgées, nous avons toujours les mêmes objectifs de ce redéploiement. Nous ne le ferons pas du jour au lendemain, bien évidemment, à la fois de l'offre, mais également sur l'équilibre territorial. Sur la création et le développement de logements adaptés aux personnes âgées, la création d'EHPAD certes, mais c'est surtout l'extension des unités Alzheimer, qui permet d'avoir des chambres individuelles, c'est déjà bien avancé à aujourd'hui. Sur l'action dix, création de résidences services, elle a eu lieu, elle est en démarche, c'est la Girandière. Elle est ouverte depuis quelque temps. Et notamment une programmation de logements pour les personnes âgées, dans les programmes sociaux NPRU2, pour la Tribonnerie. Aujourd'hui, sur la Tribonnerie, le programme s'inquiète de voir, au-delà des logements sociaux, de savoir combien et comment nous pourrions faire. Nous souhaitons, je pense, Monsieur le Maire, avoir surtout des plains pieds de ce type. Ensuite, je pense que les bailleurs sociaux, quelque part, ont également leur rôle à jouer. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes âgées se retrouvent seules dans leur logement. J'évoquais tout à l'heure une sous-occupation au niveau locatif social. Il serait peut-être intéressant que l'on nous associe dans des actions, après tout, pourquoi pas, dans leur caractère social du logement. L'actualisation 2018-2019, amplification du programme,

boostée par le forfait autonomie. Pour 2018, au-delà même de l'étude Mouvens, nous avons souhaité un grand loto en partenariat avec les associations, et cela dès décembre 2018. Nous commençons à y travailler. RPL radio, c'est pour les mémoires vives, c'est une radio locale, la première session a eu lieu ici dernièrement, nous allons interroger les personnes âgées qui souhaitent s'y associer, pour faire un reportage, par la suite, sur leur façon de vivre, d'avoir vécu leur vie sur des moments particuliers, cela peut être familial, professionnel. Le repas senior AJTF a lieu dans le cadre de la semaine bleue prochainement. C'est vrai que l'AJTF, l'année dernière, avait fait 170 personnes à ce repas. Nous pensons qu'il y en aura d'autant plus aujourd'hui. C'est le repas seniors AJTF Pause et Partage, que tout le monde connaît, bien naturellement, mais au-delà des actions hebdomadaires, parfois des repas le dimanche pour lutter contre cet isolement. Savoir se défendre, une de nos collègues y a assisté, cela a démarré, Monsieur Vercamer a assisté à une session par le Judo club dès ce dimanche matin. Nous l'avons vu virevolter et aujourd'hui, lorsque je la croise, je prends des précautions de distance. Pour 2019, bal-musette, cours de danse country, c'est très festif, c'est aujourd'hui ce que les gens souhaitent. Je vous rappelle que nous essayons d'avoir de l'animation pas seulement pour les plus de 80, mais nous essayons d'avoir des 60 à 95 ans. Par contre, l'Internet et ses outils, je pense que c'est important, l'initiation à la tablette, l'ordinateur, Internet, ordinaat'Hem. Les sorties culturelles de loisirs, savoir se protéger, la police municipale, ce sont des actions que vous avez déjà rencontrées. J'insiste sur l'atelier de l'adaptation sur le logement, c'était un projet monté par le conseil des seniors, qui effectivement avait prévu un petit livret qui n'était pas inintéressant, qui disait que lorsque nous abordons l'âge de la vieillesse, si nous faisons quelques travaux, sur quoi il faut penser. J'ai trouvé que cette action était intéressante. Et d'ailleurs, notre directrice de la cohésion sociale l'avait repris sur nos ateliers partagés avec le bailleur très social SOLIHA. D'ailleurs, je vous conseille d'aller y jeter un œil, sur les actions menées dans ce cadre-là, cela démarre prochainement, il y aura différentes sessions. Une chose importante : il y a le forfait autonomie du foyer logement, mais cela va effectivement booster toutes les animations qui vont avoir lieu sur la commune. Vous avez quand même dans le département des résidences autonomie, mais qui n'ont pas toujours le label et l'aide du conseil départemental, merci au département de nous octroyer un financement de 30 000 euros sur des actions nouvelles. Cela veut dire que les dépenses doivent être nouvelles également. Par exemple, si, avec ce forfait autonomie, nous utilisons l'actuelle animatrice du foyer logement, cela ne fonctionnerait pas, nous nous ferions tirer les oreilles par le département. Il a donc fallu, pour ces nouvelles dépenses, prévoir une nouvelle animatrice pour ce type d'action nouvelle. Il s'agit donc de déployer des animations qui doivent toucher un public élargi, un tiers des résidents, un tiers des autres résidences autonomies, forfaitisés. Par exemple, un tiers des personnes issues du grand public sur le forfait autonomie, sur les résidences autonomie, nous faisons des démarches avec celle de Longchamp, Lys-lez-Lannoy, qui a le label forfait autonomie. Avec Beaumont à Roubaix, c'est une résidence autonomie, mais qui n'est pas labellisée, qui regarde un peu notre expérience aujourd'hui pour pouvoir obtenir ce label. Vous avez la description des activités de bien-être, d'expression, de massages, de la zoothérapie, la ferme itinéraire, où j'ai eu l'occasion de parler non pas à l'oreille du cheval, mais à celle de l'âne, les ateliers nature, je regarde Annie Lefebvre, puisqu'elle nous avait trouvé une association roubaisienne importante sur l'accompagnement, sur l'animation en ville. C'est une association que nous avons connue il y a quelque temps, qui avait travaillé sur des quartiers ANRU, nous menons beaucoup d'actions avec cette association. Vous avez le détail de ce qui se présente là.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Philippe, de tes explications. J'associe bien entendu Rolande Ronsse sur tout ce qui est projets seniors. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Anne DASSONVILLE : Juste une remarque rapide, au niveau de la résidence de la Girandière dont tu parlais tout à l'heure, elle a été aménagée avec des studios et des appartements pour deux personnes, qui ont été pris d'assaut. Ne sont restés à la fin que les studios, qui étaient moins demandés. Je pense qu'il y a un manque, pour permettre à des personnes âgées de s'établir en couple dans une résidence sécurisée. Au niveau de l'ANRU, il faudra songer à pallier un peu ce manque, si toutefois des logements spécifiquement dédiés aux personnes âgées devaient se construire.

M. Philippe SIBILLE : Effectivement, cela manque aujourd'hui, parce que malgré tout, les couples vieillissent de plus en plus. Mais parfois, aussi, nous avons défendu la notion du T3, pour que le parcours résidentiel puisse s'effectuer, il faut penser que les gens quittent un logement plus ou moins grand, sur un logement T3. Il y a le concept des dominos, où c'est plus réduit, mais parfois, l'importance d'avoir deux chambres, ne serait-ce que pour des problèmes de santé, si l'un des deux a besoin d'un lit médicalisé, il va bien falloir deux chambres. Après, la typologie des T3, cela peut toucher également les personnes âgées, mais des jeunes qui démarrent leur vie. Je vais au-delà de ce qui concerne les personnes âgées, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, les équilibres d'opérations, je pense qu'il faut jouer plus sur des T3 que sur des T2.

Mme Anne DASSONVILLE : Même si les hommes sont moins solides que les femmes, ils vont quand même vieillir de plus en plus. Il va quand même y avoir des couples vieillissants qui resteront en couple et tant mieux.

M. Philippe SIBILLE : Je n'ai pas de question, Madame Chouia, simplement une remarque pour laquelle vous m'aviez mis en garde d'y faire attention, je confirme bien que sur les groupes iso-ressources, les GIR, nous avons une tolérance du département. Aujourd'hui, soyez sûrs que la directrice de la résidence travaille sur ces GIR, en sachant qu'il peut y avoir 15 % de 1 à 3, dont 10 % de 1 à 2, mais nous y travaillons, nous restons dans des démarches bien prévues dans ce cadre-là.

M. Pascal NYS, Maire : Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? À l'unanimité, merci. Je voulais vous remercier de la qualité des débats, à travers les différentes questions que nous avons traitées ce soir, les délibérations. Je lève la séance du conseil municipal, si vous voulez écouter une minute Jean-Marie Degalle, il a un message à vous délivrer.

M. Jean-Marc DEGALLE : Vous savez que nous allons avoir un certain nombre de costumes pour la période du 11 novembre. Il y aura des costumes de dames, des costumes d'hommes. Si nous voulons faire avancer la répartition parmi les élus et les volontaires, il faut que nous nous bougions un petit peu pour donner des tailles. Sinon, vous allez être habillés comme des mendiants. Je suis à votre disposition pour prendre quelques notes, pendant quelques secondes, des tailles et après, nous nous débrouillerons avec ce que nous avons. Avant de partir, dites-moi si vous êtes volontaire et donnez-moi quelques tailles. Merci, bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 45.

Pascal NYS

Le Président

Prénom NOM

Le Secrétaire

*N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr)
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*
